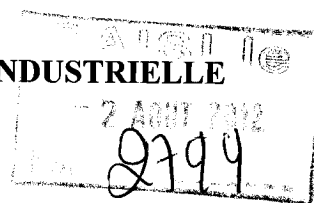


AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

A.E.M.I.

S.A.S. au capital de 40.500 €uros
Siège social : Chemin du Haut Marais
27600 GAILLON
409.789.104 RCS EVREUX



PROCÈS VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
L'AN DEUX MIL DOUZE
LE A 26 JUIN A 11 HEURES
au siège social de la Société

EXTRAIT

La Société ENERGIZE, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 5.000 €uros dont le siège social est à GAILLON (27600), Chemin du Haut Marais, immatriculée au RCS d'EVREUX sous le numéro 504 398 678, représentée par Monsieur Willy FAUVEL, es-qualité de gérant.

Propriétaire des 1.500 actions composant le capital social de la Société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE – A.E.M.I..

Associé unique de ladite Société.

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Willy FAUVEL, es-qualité de Président.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

A titre ordinaire :

(...)

- modification des coordonnées du Commissaire aux Comptes Titulaire,
- pouvoirs pour les formalités.

(...)

A titre extraordinaire :

(...)

(...)

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, prend acte de la fusion-absorption de la Société FRANCECO-FITECO (381 948 553 RCS EVREUX) par la Société FITECO (557 150 067 RCS LAVAL) à compter du 30 mars 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009.

Le Commissariat aux Comptes Titulaire est donc exercé par la Société dénommée FITECO, Société par actions simplifiée au capital de 6.373.800 Euros dont le siège est situé Rue Albert Einstein Parc Technopole 53810 CHANGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067 et inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes domiciliés dans le ressort de la Cour d'Appel d'ANGERS représentée par Monsieur Francis DORANGE Commissaire aux Comptes associé.

Le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

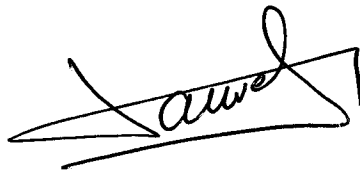
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi et afférentes à la décision ci-dessus adoptée.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

(...)

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laval', is written over a horizontal line.